

RÈGLEMENT OFFICIEL DU JEU CONCOURS

Facebook & Instagram — Décembre 2025

ARTICLE 1 — ORGANISATEUR

Le présent jeu concours de Noël est organisé par **Le Golf de Granville, Restaurant l'Albatros et Ecrin de Charme**.

ARTICLE 2 — CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique :

- âgée de **18 ans minimum**,
- résidant en **France métropolitaine**,
- disposant d'un compte Instagram et/ou Facebook.

Sont exclus :

- les membres de l'Organisateur,
- les comptes manifestement frauduleux, automatisés, ou n'ayant pas une activité réelle (ex : comptes concours uniquement, faux profils).

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 3 — DATES DU JEU

Le Jeu se déroule du **1er décembre au 29 décembre 2025** (23h59, heure française).

Le **tirage au sort aura lieu le 30 décembre 2025**.

ARTICLE 4 — MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, il suffit de :

Sur Instagram :

- 1  S'abonner aux **3 comptes tagués** dans le post du concours.
- 2  Commenter la publication en **taguant la personne** avec qui le participant souhaite partager le week-end.
- 3  **Liker** la publication et **la partager en story** (en mode public).

Sur Facebook :

Reproduire les mêmes étapes que décrites dans la publication Facebook du jeu.

Participation multi-plateformes :

- ➡  Le Jeu est organisé **simultanément sur Facebook et Instagram**.
- ➡  Les participations des deux plateformes sont **réunies** pour le tirage au sort.
- ➡  **Participer sur les deux plateformes augmente les chances**, mais **une seule participation suffit** pour être éligible.

Toute participation incomplète, erronée ou ne respectant pas les consignes ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 5 — DÉSIGNATION DU GAGNANT

Un **unique gagnant** sera tiré au sort le **30 décembre 2025** parmi l'ensemble des participations valides. Le tirage au sort sera effectué de manière aléatoire via un outil adapté.

Le gagnant sera contacté via **message privé** sur la plateforme utilisée pour participer (Instagram ou Facebook).

Il devra répondre dans un délai de **72 heures**. Sans réponse, un nouveau tirage pourra être organisé.

ARTICLE 6 — LOT MIS EN JEU

Le lot est un **week-end d'une valeur approximative de 500 €**.

La description précise du lot (dates, lieu, prestations incluses) sera indiquée dans la publication du jeu.

Le lot n'est ni échangeable, ni remboursable, ni compensable sous forme d'argent.

ARTICLE 7 — RESPONSABILITÉ

L'Organisateur se réserve le droit :

- d'annuler, d'écourter, de prolonger ou de modifier le Jeu en cas de force majeure,
- d'exclure toute participation suspecte ou tout comportement frauduleux.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable d'une erreur d'identification, de problème technique ou de transmission de données.

ARTICLE 8 — ACCEPTATION & RÉCLAMATIONS

La participation au Jeu implique l'acceptation complète du présent règlement.

Toute tentative de fraude entraînera l'exclusion définitive du participant.

ARTICLE 9 — DÉCHARGES OBLIGATOIRES (INSTAGRAM & FACEBOOK)

Instagram et Facebook **ne sont en aucun cas associés, responsables, ni sponsors du Jeu**.

Conformément à leurs règles, l'Organisateur déclare :

« Ce jeu concours n'est ni géré, ni soutenu, ni sponsorisé par Instagram ou Facebook. Les informations fournies sont destinées uniquement à l'Organisateur. »

ARTICLE 10 — CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est disponible gratuitement sur demande ou via la story permanente.